

Communauté de Communes Larzac et Vallées

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 3 octobre 2017

Ce jour, le 03 octobre 2017, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, régulièrement convoqués par leur Président, se sont réunis en séance ordinaire à 20h 30 à la salle Ladoux à Cornus.

Présents titulaires : *Christophe LABORIE, Roland CAMBOULIVES, Thierry CADENET, Magali COULET, Daniel ATCHER, Lucien MOULIERES, Guy CAZOTTES, Gérard AYOT, François RODRIGUEZ, Yves MALRIC, Florian SOLIER, Roger ROUQUETTE, Claudine DELACROIX-PAGES, Ioan ROMIEU, Jean-Jacques LASSARADE, Alain DELMAS, Michel VERNHETTES, Josette DJOURAKOVITCH, Stéphanie ANDRIEU, Richard FIOL, Christian JULIAN, Nadine LONJON, Philippe MURATET*

Présents suppléants : *Nicole ANTOINE ROUVE représentant Jérôme THIBAUT LAURENT*

Pouvoir : *Henri REGORD à Christophe LABORIE, Aurélie MASSON-GALEAN à Yves MALRIC,*

Absents : *Raymond FABREGUETTES, Bruno FERRAND, Patrick AURUSSE. Maryse ROUX,*

I - Le procès verbal du Conseil communautaire du 27 juin 2017 est adopté à l'unanimité..

II-Convention de partenariat avec EDF énergies nouvelles

Monsieur le Président indique que la Société EDF Energies Nouvelles souhaite engager un partenariat avec la Communauté de communes afin de réfléchir ensemble à la possibilité de développer, sur le territoire de la CCLV, un ou plusieurs projets innovants et participatifs de transition énergétique en faveur du territoire du Larzac, reposant sur la production d'électricité à partir des énergies renouvelables, sur le stockage, sur le développement de la mobilité durable et sur « l'intelligence réseau

Monsieur le Président invite les représentantes d'EDF En à présenter leur démarche.

A l'issue de la présentation le Conseil Communautaire souhaite que l'entreprise EDF En propose un projet de convention qui sera soumis pour approbation à un prochain Conseil communautaire.

III- Décisions Budgétaires modificatives

Monsieur le Président indique qu'il conviendrait d'adopter une Décision budgétaire modificative visant notamment à intégrer les subventions perçues sur des opérations d'investissements :

- Hameau de Moules : subvention de 80 000 € du Conseil Départemental
- Extension du multi-accueil : subvention de 165 000€ de la CAF.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la projet de Décision modificative.

IV- Modification des statuts de la Communauté de communes

Monsieur le Président indique, qu'il conviendrait de procéder à une modification des statuts de la Communauté de communes.

Dans le cadre de cette modification, il conviendrait d'intégrer la compétence GEMAPI, qui devient une compétence obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il est également proposé d'intégrer en compétence optionnelle »protection et mise en valeur de l'environnement.

Le contour de cette compétence sera précisé à travers la définition de l'intérêt communautaire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, la Conseil communautaire adopte la modification des statuts.

V- Entretien de la voirie communautaire : avenant au marché de travaux.

Monsieur le Président indique que le marché d'entretien pour la voirie intercommunale pour les années 2015-2017 est un marché à bon de commande.

L'entreprise titulaire du marché est la société Sévigné.

Certaines prestations n'ont pas été prévues au marché initial.

Il convient donc de passer un avenant au marché pour inclure ces prestations.

Ces prestations n'ont pas d'incidence financière sur le montant initial du marché, les prix mini et maxi sont inchangés et reste dans la fourchette comprise entre 50 000.00 € et 350 000.00 €.

VI –Contentieux avec la commune du Clapier : approbation d'un protocole d'accord

Monsieur le Président rappelle que suite à une modification de ses statuts et un élargissement de son territoire à quatre nouvelles communes, la communauté de communes réunissait la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le rapport final de la CLECT a été établi le 6 novembre 2014.

Invité à se prononcer sur ce rapport, le conseil municipal de la commune du CLAPIER votait contre ce rapport à l'unanimité selon délibération du 16 novembre 2014.

Le 26 novembre 2014, le conseil communautaire votait à la majorité les attributions de compensations.

La commune du CLAPIER a contesté par la voie du recours en excès de pouvoir, la délibération du 26 novembre 2014.

Par ailleurs, la commune du CLAPIER a présenté une demande d'attribution de fond de concours pour un montant de 26 000 euros dans le cadre de travaux d'aménagement du Cœur de village.

Dans son compte rendu du 13 décembre 2016, le Conseil Communautaire de la CDC LARZAC et VALLEES a

émis un avis favorable sur la demande de fonds de concours pour la commune du CLAPIER mais a souhaité que l'attribution de ce fonds soit subordonnée au retrait du contentieux engagé devant la juridiction administrative.

Par délibération en date du 3 avril 2017, la commune du CLAPIER admettait le principe d'une solution transactionnelle sur cette base.

Un protocole d'accord a donc été rédigé dans ce sens avec l'assistance des conseils respectifs de la commune et de la Communauté de communes.

Vu le projet de protocole et oûi cet exposé, le Conseil communautaire approuve le projet de protocole et autorise son Président à procéder à sa signature

VII- Réhabilitation et développement du hameau de Moules

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour finaliser le programme de travaux de réhabilitation développement du hameau de Moules.

Celle –ci porte sur des lots techniques

Monsieur le Président indique qu'à l'issue de l'ouverture des offres, la maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des offres reçues conformément aux critères retenus dans le cadre de la procédure.

Monsieur le Président présente l'analyse des offres et indique que conformément à celle-ci il propose de retenir les entreprises suivantes proposant les offres économiquement les plus avantageuses.

- Pour le lot Chauffage : l'Entreprise CAP Bio Energie pour un montant de 259 352€ HT

- Pour le lot Cloisons techniques : l'Entreprise Matopro pour un coût de 47 187 € HT

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Maîtrise d'œuvre et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue les marchés conformément aux propositions ci dessus
- autorise Monsieur le Président à signer les marchés et tous les documents relatifs à ce dossier,

VIII – Petite enfance :

- **Avenants aux marchés de travaux**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que les travaux sont en cours d'achèvement.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Président précise aux membres de l'Assemblée de la nécessité d'approuver 4 avenants aux marchés de travaux

Ces avenants prennent en compte des prestations supplémentaires correspondant aux travaux suivants :

- Lot 01 : gros œuvre : création de longrines supplémentaires pour l'aménagement de l'espace extérieur,

- Lot 05 : fourniture bloc porte supplémentaires et rajout de freins de placards,
- Lot 07 : reprises de peinture dans la partie existante,
- Lot 8 : Rajout d'une palissade cotre la façade extérieure afin d'éviter un contact direct avec celle-ci

Monsieur le Président présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT initial	Avenant	Nouveau montant
01 gros oeuvre	Auglans TP	13 657.00	2 670.00	16 327.00
05 menuiserie	SARL Boutonnet	28 715.77	688.02	29 403.79
07 peinture	SARL ETIR	10 821.00	992.50	11 813.50
08 Serrurerie	SAS ets Angles	9 167.46	4 742.50	13 909.96

Le montant total des avenants représente 7.4 % d'augmentation par rapport au marché global initial.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil communautaire d'approuver les avenants aux marchés de travaux pour, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve les avants aux marchés de travaux pour, l'extension du multi accueil.
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

- **Signature de la convention tripartite pour l'utilisation des locaux**

Monsieur le Président rappelle que le multi-accueil est installé dans des locaux du ministère de la défense qui font l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public ;

Le projet d'extension nécessite de modifier la convention relative aux conditions d'utilisation des locaux. Celle-ci est signée par la Communauté de communes, la Base Défense de Toulouse et l'Association Familles rurales.

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, une commission d'attribution des sièges sera créée afin de gérer la liste des familles en attente de places disponibles.

Vu le projet de convention et oui l'exposé de monsieur le Président :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de convention et autorise son Président à procéder à sa signature.

IX Attribution de subventions

Monsieur le Président indique que la Communauté de communes a reçues des demandes de subventions de plusieurs associations du territoire.

- L'association des Harkis qui sollicite une subvention de la Communauté de communes dans le cadre de l'installation d'une stèle commémorative à La Cavalerie

- L'association du vélo club de la Sorgues qui sollicite une subvention dans le cadre de l'organisation du Raid Nocturne du Larzac
- L'association du Réseau de Santé Larzac et Vallées qui sollicite une subvention dans le cadre des actions mises en place auprès de la population entrant dans la mise en œuvre du projet de santé du territoire.

Considérant les demandes reçues,

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subvention
Association des Harkis	300 €
Association vélo club de la Sorgues	300 €
Association du Réseau de Santé Larzac et Vallées	2000 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil communautaire à l'unanimité approuve les propositions du Président.

Madame Magali Coulet ne prend pas part au vote de la subvention pour l'association du Réseau de santé.

X – réédition du topoguide GR 71

Monsieur le Président indique que le topoguide « Larzac Templier- Hospitalier » permet à travers le GR 71 de relier l'ensemble des sites Templiers Hospitaliers en passant par une grande partie des communes de la Communauté.

Ce topoguide est un produit phare pour les touristes et randonneurs et constitue l'ouvrage le plus commercialisé par l'Office de Tourisme.

La dernière édition du topoguide est en voie d'épuisement. Compte tenu de l'importance de rééditer celui-ci, la Communauté a pris contact avec la FFRP pour envisager une réédition du topoguide pour la saison 2018

Cette réédition se ferait à travers une prestation confiée à la Fédération française de randonnée pédestre.

Le coût de cette réédition s'élève à 12 477€ pour 2 500 exemplaires.

Vu le projet de convention à passer avec le FFRP,

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire à l'unanimité, approuve la réédition du topoguide, approuve les conditions financières et autorise son Président à signer la convention avec la FFRP.

XI – Office de Tourisme

- **Modifications des tarifs de la boutique**

Dans le cadre des produits en vente à la boutique de l'Office de Tourisme il convient de modifier la liste des tarifs afin d'intégrer de nouveaux fournisseurs

La liste des tarifs est la suivante :

ACHAT VENTE				
Fournisseur	Produits	% Remise OT	Prix achat OT	Prix de vente public 2017
Art et Carton	porte carte mouton			9,00 €
	présentoir mouton grand format			42,00 €
Brigitte BOUYSSSE	cartes postales Brigitte BOUYSSSE			0,80 €
CDRP AVEYRON	Topo Aveyron à pied		13,50 €	14,70 €
CDRP AVEYRON	Topo Tour LTH GR 71C D			14,70 €
CLTH	Rando-fiche CLTH			1,50 €
OT MILLAU	Via Ferrata du Boffi			1,00 €
COULEUR CAILLOU	Topo Escalade			19,00 €
OT MILLAU	Trail Millau			8,00 €
?	Canton de Cornus			18,00 €
Librairie du Roc Nantais	Cartes postales Librairie	10%	0,36 €	0,40 €
APAL	Le Larzac s'affiche	10%	9,00 €	10,00 €
	Larzac Terre en marche tome 1 brun	10%	4,50 €	5,00 €
	Larzac Terre en marche tome 2 vert	10%	4,50 €	5,00 €
	Maisons du Larzac	10%	4,50 €	5,00 €
	La Blaquièrre	10%	7,20 €	8,00 €
	DVD Tous au Larzac	10%	18,00 €	20,00 €
	Autocollant cardabelle	10%	1,08 €	1,20 €
Editions du Larzac	asso herbe sous le pied BD Brebis galeuse	10%	9,00 €	10,00 €
	asso herbe sous le pied BD Brebis galeuse 2	10%	10,80 €	12,00 €
Nant Nature Patrimoine	Livret Nant Aveyron FR	10%	6,30 €	7,00 €
	Livret Nant Aveyron GB	10%	6,30 €	7,00 €
	Sentiers Pédestres autour de nant	10%	6,30 €	7,00 €
Association Gorges du Trévezet et Aven Noir	Cantobre	10%	8,10 €	9,00 €
	Confrérie des pénitents blancs	10%	7,20 €	8,00 €
	Eglise St Jacques	10%	7,20 €	8,00 €
	Géologie et Archéologie	10%	7,20 €	8,00 €
	Le Durzon	10%	8,10 €	9,00 €
	Les mines de charbon	10%	6,30 €	7,00 €

Les moulins	10%	7,20 €	8,00 €
L'hôtel particulier, la maison de maître	10%	9,00 €	10,00 €
Nant Aout 1944	10%	6,30 €	7,00 €
Saint Sauveur	10%	8,10 €	9,00 €
Témoignages du passé n°1	10%	7,20 €	8,00 €
Témoignages du passé n°2	10%	9,90 €	11,00 €
Témoignages du passé n°3	10%	10,80 €	12,00 €
Témoignages du passé n°4	10%	9,00 €	10,00 €
Témoignages du passé n°5	10%	7,20 €	8,00 €
Les mines du Coulet et du Suquet	10%	6,30 €	7,00 €

IMPRESSIONS DIVERSES OT LARZAC ET VALLEES		
Fournisseur	Produits	Prix de vente public 2017
OT LV	DIVERSES IMPRESSIONS /page	0,20 €
	Livret églises romanes	1,50 €
	fiche rando	0,50 €
	page plastifiée	1,00 €

Dépôt Vente de cartes de pêche				
Fournisseur	Produits	Remise OT	Prix achat OT	Prix de vente public 2017
AAPPMA	Interfédérale	1€ / carte vendue		95,00 €
	Personne majeure			73,00 €
	Personne mineure			20,00 €
	Découverte - de 12 ans			6,00 €
	Découverte femme			32,00 €
	Carte hebdomadaire			32,00 €
	Carte journaliere			10,00 €
	Club halieutique			30,00 €
	Carte sans cma majeure			39,20 €
	Carte sans cma mineure			17,80 €
	Carte sans cma découverte			5,50 €
	Carte sans cma femme			19,70 €
	Carte sans cma hebdomadaire			19,70 €
	Carte sans cma journalière			6,80 €

OT LARZAC ET VALLEES - vente de produits		
Produits	tarif de vente à destination des prestataires	tarif de vente à destination des visiteurs
Sac	3,20 €	3,50 €
Porte clé lampe	2,85 €	3,20 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Communautaire à l'unanimité approuve les tarifs de vente.

- **Pôle de Nature : participation au volet communication**

Monsieur le Président indique que dans le cadre du Pôle pleine nature « Grands Causses – Lézou », l'organisation a été définie comme telle :

- Le Syndicat mixte du PNRGC est chef de file du Pôle pleine nature
- L'office de tourisme Millau Grands Causses (MGC) sera l'interlocuteur unique pour la promotion et la commercialisation de l'ensemble du pôle.

Ainsi l'OT MGC doit assurer le portage financier et l'animation des actions suivantes, en partenariat avec les autres structures touristiques du territoire « Grands Causses Lézou » :

Action n°1 : Elaboration d'une stratégie de communication à l'échelle du pôle

Action n°2 : Réalisation de supports visuels sur les activités

Action n°3 : Création d'une plateforme de réservation en ligne

Action n°4 : Démarches de communication en lien avec 2 grands événements

Action n°5 : Observation des retombées économiques des activités de pleine nature

Actions n°6 : Colloque « Tourisme sportif et développement local : quels moyens pour quels enjeux ? »

Actions n°7 : Accompagnement des professionnels dans la démarche qualité

Le chiffrage prévisionnel de l'ensemble de ces actions, qui s'élève à 105 000€, a été inscrit dans le dossier de candidature.

Le plan de financement de cette action s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Actions 1 à 7		FEDER	42000
		Autofinancement OTMGC	33000
		Participations collectivités (hors OT MGC) dont 6 Communautés de communes à participation égale	30000
TOTAL	105 000€	TOTAL	105 000€

Ouï cet exposé, le Conseil communautaire

- approuve le plan de financement
- autorise, le président à signer une convention avec l'OTMGC pour la mise en œuvre des actions de promotion et commercialisation du Pôle Nature Grands Causses Lézou.

XII- Aveyron attractivité : désignation d'un délégué

Monsieur le Président indique que le Conseil Départemental de l'Aveyron a décidé de créer une agence départementale pour l'attractivité du Département.

Cette agence regroupera sous forme d'association, l'ensemble des communautés de communes de l'Aveyron, mais également les consulaires afin de travailler sur l'attractivité du Département.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire désigne Monsieur Christophe LABORIE, Président en qualité de délégué pour l'agence locale d'attractivité.

XIII- Redevances spéciales des ordures ménagères

Monsieur le Président indique qu'il convient d'adopter les tarifs 2018 pour les établissements soumis à la redevance spéciale des ordures ménagères.

Cette redevance spéciale unique est applicable à l'ensemble des professionnels produisant un tonnage annuel de déchets supérieur à 5 tonnes ainsi qu'aux établissements de camping.

Le montant de la redevance pourrait être le suivant :

- Ordures ménagères 328.46€ la Tonne (194.46 collecte + 134 traitement)
- Collecte sélective 214.46€ la Tonne (194.46 collecte + 20 traitement).

Sont assujetties à cette redevance les entreprises suivantes

- Pâtés VIDAL, 12 230 St Jean du Bruel ;
- Pâtés QUATREFAGES, 12 230 St Jean du Bruel ;

- C.E.I.T.O, 12 230 La Cavalerie ;
- La Maison d'Accueil Sainte Marie, 12 230 Nant ;
- Résidence des deux Vallées, 12 230 Nant ;
- Relais Soleil, 12 230 Nant ;
- C.E.C.L.A Vellas, 12 230 Nant ;
- Relais Espace, 12 230 L'Hospitalet du Larzac ;
- Ets Papillon, zone d'activité Millau Sud, 12 230 La Cavalerie ;
- Centre d'exploitation de l'A75, 12 230 La Cavalerie ;
- Aire de repos A75, 12 230 L'Hospitalet du Larzac.

Ainsi que les établissements de camping suivants :

- camping de Mr Raymond LAVAL, 12 230 La Couvertoirade ;
- camping de Mr Lionel VALDEYRON, 12 230 St Jean du Bruel ;
- SARL camping La Dourbie, 12 230 St Jean du Bruel ;
- Val de Cantobre, 12 230 Nant ;
- Halte et repos M.FAGART Jean Claude, 12 230 L'Hospitalet du Larzac ;
- Camping à la ferme M.GELY Dominique, 12 230 Nant ;
- Le Roc qui Parle M.GALEGO-LAURENTS Nadège, 12 230 Nant ;
- Les Vernèdes M.MALZAC Jean-Paul, 12 230 Nant ;
- L' Aubiguier M.PEREZ Yves, 12 230 Nant ;
- Le Vialaret M.PHILIPPE Robert, 12 230 Nant ;
- Les deux Vallées M.VALDEYRON Lionel, 12 230 Nant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le montant de la redevance des ordures ménagères.

XIV- -Piscines communautaires :

- **Exonération du régisseur de la piscine de l'Hospitalet du Larzac,**

Monsieur le Président indique que la régie la piscine de l'Hospitalet du Larzac a subi un vol au mois de juillet 2017.

Une plainte contre inconnu a été déposée au nom de la Communauté de commune, auprès de la gendarmerie.

La responsabilité de Madame Martine THIERS, a été engagée en tant que régisseur titulaire

Compte tenu de l'absence de possibilité de recours contre le ou les auteur(s) non identifié(s) de cette infraction, le régisseur demande une remise gracieuse, conformément aux décrets n° 2008-227 et n° 2008228 du 5 mars 2008 relatifs respectivement à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, et à la constatation et à l'apurement des débits des comptes publics.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur la demande de remise gracieuse
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de se prononcer favorablement sur une éventuelle remise gracieuse accordée par Monsieur de Directeur Départemental des Finances Publique de l'Aveyron au régisseur

- **Affectation des stocks invendus,**

Monsieur le Président indique qu'à l'issue de la saison estivale, il convient de délibérer sur l'affectation de stocks des marchandises invendues sur les piscines.

Il propose de distribuer

- les glaces restantes aux écoles de Nant et l'Hospitalet du Larzac,
- Les boissons et barres chocolatés à l'école de foot Larzac et Vallées,
- Les bonbons aux centres de loisirs communautaires.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la proposition d'affectation des stocks invendus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 h 15

24 octobre 2017, rédacteur : Cédric BOULOUIS